



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
29 Avril 2024

OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise.

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 29 avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur BARRIER ; Madame LENOIR ; Monsieur KANOUTE ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LTEIF ; Madame FERRER ;

Etaient absents :

Madame SEBIH absente excusé donne pouvoir à Madame LENOIR,
Madame CORFMAT absente excusé donne pouvoir à Madame FERRER,
Monsieur TERRIER absent excusé donne pouvoir à Monsieur Le Maire Monsieur MAUGER,
Monsieur NERIN absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,
Monsieur CORTES; absent excusé donne pouvoir à Madame BERAULT,
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Monsieur LOUIS ; absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON,
Madame PLESSIER, absente excusée donne pouvoir à Madame Laurence COLOMBA,
Monsieur OULD AHMED TALEB; absent excusé donne pouvoir à Monsieur KANOUTE,
Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF,
Monsieur VERCOUTRE, absent

Madame BERAULT est désignée comme secrétaire de séance.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- maitrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- travaux d'investissements sur les installations d'éclairages publics des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance),

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 14 décembre 2023 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- maitrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Considérant que lors de son assemblée du 28 février 2024, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise,

Considérant que conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion,

Le Conseil délibère

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou

Représentés : 28

Nombre de membres absents : 1

Voté à l'unanimité

Date de convocation : 19/04/2024

Date de l'affichage : 06/05/2024

DELIB 15/24

La secrétaire de séance

Brigitte BERIAULT

